



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 552-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME N° 552 AFIN D'ÉTABLIR DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES

Je, Isabelle Falco, greffière-trésorière adjointe, de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement n° 552-1 modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 552 afin d'établir de nouvelles dispositions concernant la durée du mandat des membres, aux endroits suivants, et ce, en date du 1^{er} août 2022 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Isabelle Falco, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 552-1 sur le site Internet de la Municipalité le 1^{er} août 2022.

Isabelle Falco
Greffière-trésorière adjointe

2 août 2022

Date